

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
2016_9_3

L' an deux mille seize , le lundi 14 novembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LECOMTE Guy, Le

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du Conseil : 04 Novembre 2016

Présents : 7

Présents : Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur PONCELET Xavier, Monsieur ROCHET Bertrand, Madame PIGOT Jocelyne, Madame BUTELLE Chantal, Monsieur SERGENT André, Madame LALLEMENT Sandrine

Votants : 10

Pouvoirs :

Madame BOULARD Jeanne a donné pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy
Monsieur FOURNAISE Jérôme a donné pouvoir à Monsieur PONCELET Xavier
Madame CHAMPION Marie-France a donné pouvoir à Madame LALLEMENT Sandrine

**Objet : Périmètre des
déclarations pour clôture**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOULARD Jeanne, Monsieur FOURNAISE Jérôme, Madame CHAMPION Marie-France

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BUTELLE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal désirant conserver un mode de déclaration uniforme en matière de clôture dans le périmètre de visibilité de l'église et en dehors de celui-ci,

Suite à l'ordonnance du 8 décembre 2005, complétée par le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 relatifs aux permis de construire et autorisations d'urbanisme, réforme ratifiée par la loi engagement national pour le logement du 13 juillet 2006,

Concernant l'article R 421-12, le conseil municipal délibère décide :

- De soumettre les clôtures à la déclaration préalable sur les zones U et AU du territoire de la commune.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Guy Lecomte

Emis le 14/11/2016, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215100959-20161114-2016-9-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

Publication : 15/11/2016

